

PRO FRIBOURG

Juin 1992

Trimestriel N° 95

CENTRE FRIBOURGEOIS DE
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE



CONSERVATION EN QUESTION

SOMMAIRE

Assemblée générale 1992	1
Statuts et projet de modifications	2
Comptes du mouvement	29

LA CONSERVATION EN QUESTION

Editorial	<i>Gérard Bourgarel</i>	5
Rue de Romont		6
Halle Ritter et autres		8
De Ballenberg en Potemkine...	<i>Thomas Urfer</i>	9
Une atmosphère enfin respirable	<i>G.B.</i>	11
Qu'est-ce que le patrimoine?	<i>Bernard Zumthor</i>	12
Protéger.., la responsabilité des communes	<i>Jean-Luc Rime</i>	15
Le patrimoine rural, espèce menacée	<i>G.B.</i>	17
L'inventaire des sites ISOS		19
Du pain sur la planche pour la rénovation	<i>Christoph Allenspach</i>	23
Place aux idées	<i>G.B.</i>	28

DIVERS

En bref		30
Petite suite spéculative		31
Pas de glasnost à La Liberté		32
Hommage à Pierre Charrière	<i>G.B.</i>	33

Crédit photographique:

Primula Bosshard, Fribourg: p. 24-25 — Gérard Bourgarel, Fribourg: p. 18 - 4^e couverture
— Eliane Laubscher, Fribourg: p. 33 — E. Lorson, Fribourg: p. 20 — Nicolas Repond,
Bulle: p. 8

Imprimerie Mauron + Tinguely & Lachat SA, Villars-sur-Glâne. Tirage: 4'200 ex.



PRO FRIBOURG

Secrétariat: Stalden 14, 1700 Fribourg
CCP 17 - 6883-3, Fribourg
Tél. 037 - 22 17 40
(Permanence mardi + jeudi)
Fax 037 - 23 23 87

Cotisations:
Ordinaire: 35 fr. De soutien: 50 fr.
Tarif réduit: 24 fr. / étudiants, apprentis, 3^e âge

CONVOCAATION

à la 28^e Assemblée générale de PRO FRIBOURG

mercredi 24 juin 1992 à 20 heures
au Café des Maréchaux, rue des Chanoines 9 à Fribourg

ORDRE DU JOUR:

- Rapports d'activité et financier
- Rapport des vérificateurs des comptes
- Information sur la revue UMBRUCH
- Election du comité et des vérificateurs des comptes
- Modification des statuts (selon propositions en annexe)
- Programme 92-93
- Fixation de la cotisation-abonnement pour 1993 avec possibilité de formule abonnement seul
- Divers

Notre présent cahier de juin soulevant une masse de problèmes conflictuels, un débat suivra sur l'orientation future de la Conservation des monuments historiques confrontée à la création architecturale.

A NOTER:

à partir de 18 heures, un apéritif et un repas simple sont prévus au Café des Maréchaux. Prière de s'annoncer à notre secrétariat Stalden 14 (permanence mardi matin et jeudi matin: tél. 22 17 40, fax 23 23 87). D'avance merci !

STATUTS

1. Dénomination

Sous la dénomination de "Mouvement PRO FRIBOURG", il est constitué une association conformément aux présents statuts et aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

2. Buts

Le Mouvement PRO FRIBOURG a pour but de promouvoir une Cité tournée vers l'avenir dans la fidélité de son passé,

- en prenant la défense de la Cité historique et artistique,
- en préconisant l'intégration des vieux quartiers dans le Fribourg de demain en leur redonnant une fonction vivante au sein de la Cité.

3. Siège

Le siège du mouvement est à Fribourg.

4. Membres

Toute personne physique ou morale peut être admise comme membre du mouvement sans aucune discrimination politique, religieuse ou sociale. Les membres doivent accepter les présents statuts et les droits et devoirs qui en découlent et apporter leur contribution au bien commun de la Cité.

5. Démission, exclusion

Est réputé démissionnaire, à l'exception des membres du Conseil des Aînés, tout membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe dans les trois mois à partir du jour où celle-ci est devenue exigible.

L'exclusion ne peut être prononcée que lorsqu'un membre aura contrevenu aux présents statuts ou aura porté atteinte à l'activité du Mouvement PRO FRIBOURG, en particulier toute entreprise à caractère nettement spéculatif dans le périmètre ancien de la Cité, allant à l'encontre de la mise en valeur des vieux quartiers, entraîne automatiquement l'exclusion du mouvement.

L'exclusion peut être prononcée par le Comité restreint. L'intéressé peut présenter un recours devant l'Assemblée générale annuelle

et a le droit d'y présenter une défense verbale ou écrite. Le recours n'est pas suspensif de l'exclusion.

6. Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par:

1. la cotisation des membres,
2. le produit de manifestations et de publications,
3. les dons, legs et subventions.

7. Assemblée générale

L'Assemblée générale est formée de tous les membres du mouvement. L'Assemblée générale exerce ses pouvoirs à la majorité simple des voix présentes. Si les statuts n'en disposent autrement, ses attributions comportent notamment le droit:

- a) de nommer et révoquer les membres du Comité directeur,
- b) d'approuver annuellement les comptes,
- c) de nommer les vérificateurs des comptes et leurs suppléants,
- d) de modifier les statuts,
- e) de prononcer la dissolution du Mouvement PRO FRIBOURG en se conformant aux règles établies.

L'Assemblée générale doit se réunir au moins une fois l'an, dans les trois mois qui suivent le début de l'exercice qui est fixé au 1^{er} août.

Les convocations de l'Assemblée générale se font par courrier ordinaire, au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale confie la gestion du Mouvement PRO FRIBOURG au Comité directeur.

8. Administration

1. Comité directeur

Le Comité directeur est l'organe exécutif du Mouvement PRO FRIBOURG, il est formé de 15 membres au moins.

Il a pour tâche de définir l'orientation générale du mouvement, de fixer ses objectifs et de coordonner ses activités.

Il se compose:

- a) obligatoirement des responsables des groupes de travail qui constituent le Comité restreint,
- b) d'un représentant de la Jeune Chambre Economique de Fribourg,
- c) dès sa création, prévue au programme du mouvement, d'un représentant du Syndicat des propriétaires d'immeubles du Vieux-Fribourg,
- d) de conseillers techniques ou juridiques au nombre de trois au maximum,
- e) de membres actifs du mouvement.

Le Comité directeur a à sa tête un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le Comité directeur peut convoquer une Assemblée générale et il devra le faire à la demande de plus d'un tiers de ses membres dans un délai d'un mois.

Le Comité directeur se réunit sur convocation du secrétaire dix jours à l'avance. Il délibère quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En fin d'exercice, les comptes sont bouclés par le Comité directeur qui fait rapport à l'Assemblée générale. L'approbation des comptes par l'Assemblée générale vaut décharge pour le Comité directeur.

Le travail est effectué par les groupes de travail dont le nombre et les attributions sont fixés par le Comité directeur.

II. Comité restreint

Pour les affaires courantes, le Comité directeur délègue ses pouvoirs au Comité restreint qui est formé des responsables des groupes de travail: sept au maximum. Le Comité restreint est habilité à prendre toute décision en cas d'urgence. Il doit cependant obligatoirement en référer au Comité directeur pour les questions ayant trait à l'orientation générale du mouvement. Le Comité directeur peut être réuni à la demande de la majorité du Comité restreint.

Au moment de sa formation, le Mouvement PRO FRIBOURG est dirigé par le Comité restreint: le Comité directeur doit être obligatoirement constitué et entrer en fonction au terme de la première année d'activité.

III. Vérificateurs des comptes

Les comptes sont soumis à la vérification de deux contrôleurs désignés par l'Assemblée générale qui nomme également deux suppléants.

IV. Conseil des Aînés

Le Conseil des Aînés se compose de personnalités dont les fonctions ou les activités ne leur permettent pas une participation directe au Mouvement PRO FRIBOURG, mais qui peuvent y contribuer par leurs conseils ou leur appui. Il se compose de vingt membres au moins.

Les nouveaux membres du Conseil des Aînés peuvent être présentés soit par le président du Conseil des Aînés, soit par deux membres de ce Conseil, soit par le Comité directeur. Toute candidature doit être approuvée par le Comité directeur. Le président du Conseil des Aînés dispose d'un droit de veto.

Le président du Conseil des Aînés ou son représentant a le droit de siéger à titre consultatif au Comité directeur.

9. Révision des statuts

Une révision des statuts, partielle ou totale, peut être décidée, à la majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale, si l'ordre du jour fait mention de cet objet.

Dissolution

Le mouvement peut être dissous en tout temps par une décision de l'Assemblée générale convoquée à cet effet, ceci à la majorité des trois quarts des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale, sur proposition du Comité directeur, désignera un ou plusieurs liquidateurs et en déterminera les pouvoirs. L'affectation de l'avoir social sera déterminée par l'Assemblée générale.

Statuts approuvés par la première Assemblée générale du 10 avril 1964.

Le Président:

Le Secrétaire:

PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DES STATUTS SOU MIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRO FRIBOURG DU 24 JUIN 1992

Art. 2

Buts

Le Mouvement PRO FRIBOURG - PRO FREIBURG a pour but:

- de mener une action civique pour la défense du cadre de vie, la protection de l'environnement et de militer pour un aménagement et un urbanisme de qualité.

2a (nouv.)

Champ d'action

Son champ d'action est le Pays de Fribourg. Le mouvement a la possibilité d'étendre son activité au plan interrégional en collaboration avec des associations de régions voisines.

2b (nouv.)

Moyens

Les moyens d'action et d'information du mouvement sont prioritairement:

- pour la partie francophone, la revue PRO FRIBOURG
- pour la partie alémanique, la participation à la revue UMBRUCH
- de même que des publications, telles que cahiers spéciaux, ouvrages, guides, etc.
- des actions communes avec les associations amies, tout particulièrement dans le cadre de l'ECOFORUM au plan cantonal, de HELVETIA NOSTRA au plan national et de CIVITAS NOSTRA au plan international.

Art. 8

Administration

sous chiffre I "Comité directeur". les § b) et c) sont supprimés. En foi de quoi les § d) et e) passent en b) et c).

d) nouveau

En cas de nécessité, une ou des sections régionales seront constituées: elles délègueront alors deux de leurs membres au Comité directeur.

Le § suivant est modifié de la manière suivante:

Le Comité directeur a à sa tête un(e) président(e) ou deux coprésident(e)s, un(e) secrétaire général(e) et un(e) trésorier(e). Le ou la secrétaire général(e) peut également remplir la fonction de trésorier.

Sous chiffre II "Comité restreint", le deuxième § est supprimé.

A la fin

Statuts approuvés par la première Assemblée générale du 10 avril 1964, modifiés par la 29^e Assemblée générale du ... juin 1992.

Commentaires

Art. 2

Buts

Par une série de décisions prises en A.G., PRO FRIBOURG a étendu son champ d'action, tant géographiquement que thématiquement. Le résultat en est que plus de la moitié de ses membres sont hors de la commune de Fribourg. De la même façon, PRO FRIBOURG a participé à des communautés d'action tant au plan cantonal, national qu'international. Les statuts doivent être maintenant adaptés à cette réalité.

Le "Conseil des Aînés" a joué un rôle essentiel aux débuts de notre mouvement, sous la présidence de Gonzague de Reynold. A la mort de ce dernier, il n'a plus été reconstitué.

La conservation en question

L'enjeu de la conservation des monuments dans le canton de Fribourg, ce sont une dizaine de milliers de bâtiments sur les 85'000 cadastrés, dont 6'000 fermes, les plus menacées.

Cela ne représente guère plus du dixième du total. C'est peu si c'est à quoi se limite le patrimoine historique et culturel fribourgeois. Mais c'est encore trop aux yeux de ceux qui affirment que Fribourg n'a pas les moyens de supporter une telle charge. En fait, cette proportion est celle de la plupart des cantons suisses.

Mais prenons les choses à l'envers: que dire des 88% restants? Cette énorme proportion de bâtiments n'a donc de valeur que vénale et d'usage, sans aucune signification historique ou culturelle: ils ne participeraient donc pas à notre identité culturelle et sociale? Autant dire que, partant de telles prémices, le patrimoine est une cause perdue. Car il est évident que notre patrimoine artistique, historique et culturel, recensé et inventorié dans le meilleur des cas, ne peut que se réduire comme peau de chagrin au fil des ans.

Aussi la question se pose: quand on démolit, on remplace par quoi? Et là, la conservation n'apporte pas de réponse. Elle reste tournée vers le passé, sans lien avec le présent. Entre le passé et le présent, le fossé va même grandissant. Trop de conservateurs ignorent, craignent pour tout dire, les interventions des créateurs de notre temps. Et trop d'architectes sont de purs techniciens, sans connaissance du passé et des anciens modes de faire.

L'avenir du patrimoine, c'est la chance donnée à nos créateurs. L'exemple que nous avons présenté de l'intervention claire, limpide, architecturale de Aurelio Galfetti au Castello Grande de Bellinzone est pleinement actuel: il démontre qu'une fonction nouvelle peut être introduite dans une coquille vide et obsolète et que le vieux château dont la silhouette caractérise la ville tessinoise s'en trouve magnifié tout en retrouvant un usage pour notre temps. Mieux encore, la tente de Botta a montré, l'espace d'une fête, qu'on pouvait aller plus loin.

Mais nous parlons déjà au passé, tant, de plus en plus, la ville n'est plus dans la ville. A la mobilité accrue des gens s'ajoute l'explosion de l'informatique et des télécommunications. La ville se diffuse, s'atomise, et étend ses tentacules jusqu'aux stations de montagne et aux bords de mer: elle n'a bientôt plus ni centre, ni repères, ni symboles. Dans un monde immédiatement médiatique, l'image transmise supplante la réalité même, et le règne du faux - frelaté mais consommable sans effort ni initiation - fait un malheur dans un pays de vieille culture: c'est Disneyland en France.

Vous avez dit "patrimoine"?

RUE DE ROMONT:

Immeuble "protégé" = immeuble à l'abandon

Soyons clairs: le petit immeuble rue de Romont 16, coincé entre deux mastodontes, façon sandwich McDo d'en face, n'en peut mais. Il était là avant ses encombrants voisins et donne encore l'échelle de ce que fut la rue de Romont il y a plus d'un siècle. Alors "entrée de ville", la rue de Romont était une artère animée et commerçante: ce passé, le bâtiment délaissé ne le reflète plus.

La maison est sous protection, en zone I, de plus la Conservation bloque la situation. Mais quelle situation? Cet immeuble est vide, inutilisé. Il présente, côté rue, une façade quasi intacte, avec son intérieur, sa structure ancienne. L'arrière, par contre, a été fortement remanié et a perdu sa substance historique. En l'état, l'immeuble est inutilisable tel quel.

Les projets de rénovation se sont succédé. L'avant-dernier en date, au contraire des précédents, réalisait un tour de force en évitant la surélévation, au contraire des autres projets. Il était l'œuvre d'un bon architecte, respectant la volumétrie originale, mais ne conservant de l'ancienne construction qu'une façade témoin. Le projet fut certes accepté par la Commune mais bloqué par les Monuments historiques. L'affaire a tant traîné, jusqu'au Tribunal fédéral, que le propriétaire s'est découragé et a revendu. Suite inévitable, un nouveau projet est pré-

senté, plus passe-partout, mais de qualité médiocre. C'est l'impasse.

Les limites de l'intervention des Monuments historiques apparaissent: elle ne peut, du fait que les erreurs accumulées à la rue de Romont sont maintenant autant de droits acquis, faire marche arrière dans le temps (leur seule démarche!). On ne peut reconstituer la rue de Romont dans son "état d'origine" (lequel d'ailleurs?). Un pas en avant leur est enfin interdit, faute d'ouverture à la création contemporaine.

Il y a plus grave: on a, sans crier gare, laissé s'implanter, en tête de rue, la Placette et, sur l'arrière de la rangée nord de la rue de Romont, COCEA au Criblet. Ce sont là des constructions qui ont fait table rase de l'ancien parcellaire, ont additionné les étages en sous-sol et contiennent des fonctions tentaculaires et envahissantes. COCEA crève déjà l'écran de façades anciennes de la rue de Romont par un passage commercial au travers d'une maison.

On aboutit à Fribourg à avoir un développement incontrôlé et anarchique à la périphérie et une décadence non maîtrisée au centre-ville. Comment sortir de l'impasse?

Gérard Bourgairel



Pas de rémission pour les péchés contre l'urbanisme: la situation est désormais irréversible.

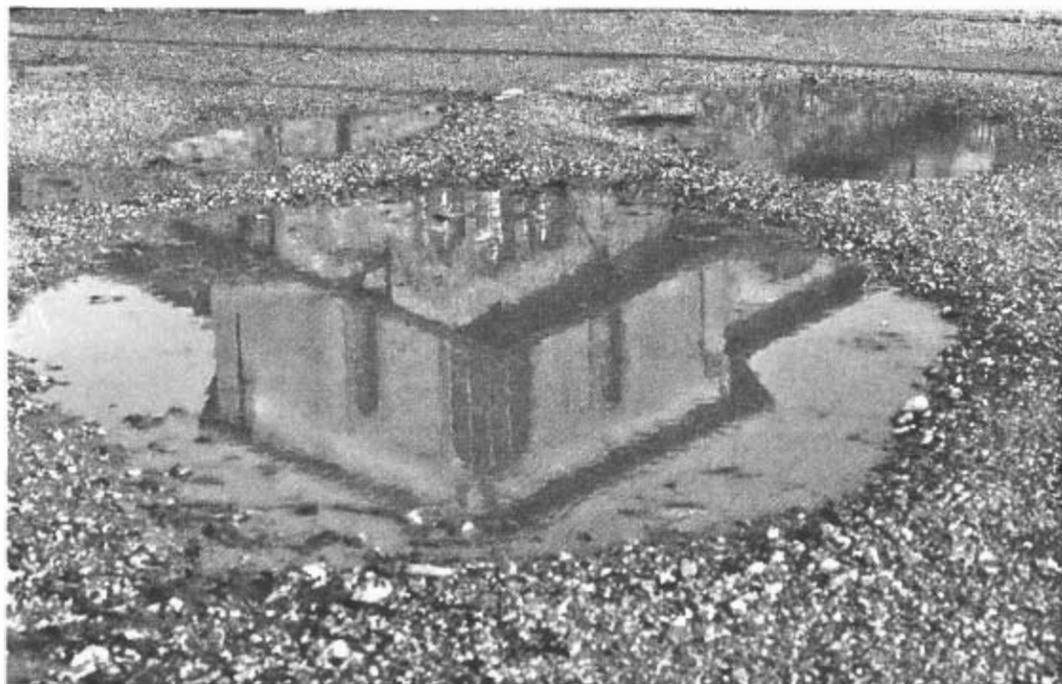
La rue de Romont en 1900.



Fribourg,

Rue de Romont.

UN TERRAIN VAGUE NOMMÉ RITTER



La démolition de la Halle Ritter est une autre illustration de la carence de la Conservation des monuments dans notre canton. Nous avons, pour sa défense, reçu l'appui de milieux politiques et culturels conscients des possibilités qu'offrait un tel bâtiment. Mais, du côté de la Conservation des monuments et du Heimatschutz - alias la Société fribourgeoise d'Art Public - ce fut le silence: gêné du côté de la première, indifférent du côté de la seconde. Le plus remarquable témoin du passé industriel de Fribourg a pu être ainsi rasé sans que ces instances n'interviennent.

Ce n'est pas là un cas isolé: quand on défigurait l'intérieur des bâtiments de l'Université Miséricorde ou quand on massacrait la substance du Moderna à Pérolles, les mêmes avaient les yeux ailleurs.

Entre un certain passé protégé et les réalités d'aujourd'hui - dont l'approche scientifique de l'archéologie industrielle et de l'archi-

tecture moderne font partie - le fossé va toujours grandissant.

Et c'est une piètre consolation d'apprendre que la Halle Ritter a été démolie pour rien. Le centre de loisirs et de congrès voit sa réalisation hypothétique hypothéquée et reportée au siècle prochain. Quant à la centrale de chauffage à distance PLACAD, dont le projet a servi de prétexte pour la démolition de la halle, on s'aperçoit maintenant qu'on peut s'en passer comme d'un gadget coûteux: le montant prévu initialement pour le raccordement de l'École d'ingénieurs à PLACAD s'avère suffisant pour construire une centrale de chauffage "dans" la susdite école... Mais cela nous fait une belle jambe!

Alors, face à une Conservation tournée exclusivement vers le passé et à la remorque du temps présent, quel remède? Un architecte nous livre ses réflexions à l'emporte-pièce...

G.B.

De Ballenberg en Potemkine et en Beaumont: un sujet de réflexion pour les conservateurs?

En tant qu'architecte, on se trouve dans une situation inconfortable quand on est face à une construction plus ou moins centenaire et, de ce fait, incontournable, car la Conservation s'en mêle, la "protège", en fait la congèle. Cette centenaire est parfois là malgré elle. Peut-être l'avait-on simplement oubliée. Peut-être aussi y a-t-elle mis du sien et représente une valeur qui mériterait d'être reconnue. Le terme consacré de "conservation" est par trop neutre.

Supposons qu'il faille construire un nouveau bâtiment à la rue de Romont. A toutes les époques du passé, on aurait examiné ce qui, de la construction ancienne, pouvait être réutilisé et on se serait efforcé de former un tout avec les bâtiments voisins, sans perdre de vue ce pour quoi la construction nouvelle était destinée et, surtout, en ne la considérant pas comme un bâtiment isolé. Maintenant, les fundamentalistes de la conservation tiennent la barre. Et depuis lors, la rue de Romont est devenue sujet tabou et n'est plus mise en valeur que comme arrière-plan photogénique d'une zone piétonne.

Les maisons de la rue de Romont sont dégradées à l'état de monuments

Cette partie de la ville est devenue intouchable et ne peut être modifiée (à moins que l'intervention ne soit pas apparente!), les maisons sont dégradées à l'état de monuments, bien que cette partie de la ville ait vécu, qu'elle ait son histoire. Mais cela ne doit plus être, les monuments, dans la règle, n'ont pas à être édifiés, sinon ils auraient encore la possibilité de l'être.

Et pourtant, c'est ce qui se passe dès lors que les principes de la Conservation ne sont pas appliqués, par exemple à la route des Alpes:

Les fundamentalistes de la conservation ont fait l'autruche face au Parking des Alpes

Au débouché de la rue de Romont s'ouvre la tranchée de l'accès au Parking des Alpes. Nous sommes dans le vif de la planification urbaine, en ce sens que cette entrée de parking a été construite en trichant avec les règles de l'urbanisme. La tranchée et le tunnel d'accès mènent à un site considéré comme inconstructible par les aménagistes. Les ingénieurs s'en sont tirés par une astuce: seule l'entrée compte, étant visible, alors que le parking est souterrain. La Conservation a mis la tête dans le sable au moment où elle avait l'occasion de faire travailler ses méninges. Ainsi, tout un site de la ville peut être sacrifié, du moment qu'une façade de molasse est préservée. Les architectes ne peuvent que lever les bras au ciel.

Les seules considérations liées à la circulation des voitures ont eu le dessus. On en voit maintenant le résultat: les arbres ne poussent pas seulement pour faire plaisir aux ingénieurs; la topographie, lors de l'éboulement, s'est vengée et le projet enfin péniblement réalisé se révèle un gouffre financier. L'économie en fait de réflexion s'avère fort coûteuse.

On se repose pourtant sur sa bonne conscience, quand on a protégé ce que l'on croit valoir d'être protégé, tout en s'étant bien épar-

gné le risque d'avoir à créer. C'est à cette paresse mentale que l'on doit le Parking des Alpes, bien plus qu'aux impératifs de la circulation! Je crois à la possibilité de solutions architectoniquement fondées et ne suis pas opposé aux parkings, bien au contraire: ils sont pleinement justifiés par une insertion intelligente dans le réseau urbain.

Mais ce qui a été ici imposé, par manque total de réflexion et de planification, se traduit par un gaspillage d'espace. Parvenir à rendre cohérente ce qui est, en l'état actuel, une ruine fraîchement construite demanderait un effort disproportionné à l'apport réel d'un tel aménagement. Et c'est bien plus grave qu'une façade à la rue de Romont. L'essentiel, à la rue de Romont, c'est la rue. La vraie dimension de la route des Alpes serait à la mesure des potentialités urbanistiques de cette voie.

Dans une telle optique, la Conservation des monuments s'avère inutile. Cette Conservation n'a de sens que pour autant que les critères sur lesquels elle se fonde soient applicables à toute autre construction en tout autre lieu, et le soient effectivement! En fait, les architectes devraient être des conservateurs nés: attentifs à ce qui existe déjà et mérite attention, et libérés des contraintes là où il n'y a rien, mais cela n'arrive jamais!

Ainsi des critères nouveaux doivent-ils être élaborés et établis qui soient applicables tant à Beaumont qu'à la Grand-Rue. Construire dans la continuité exige que les conservateurs soient capables de réflexion au lieu de se déterminer seulement en fonction de l'ancienneté.

Faisons alors en sorte que les conservateurs soient consultés là où on construit. Cela obligera les architectes à argumenter; cela obligera les conservateurs à prendre conscience que, dans leur bagage de répertoire de styles, tout a eu, à un moment donné, sa justification et qu'aujourd'hui, de manière analogue, on peut agir dans le même esprit sans pour autant que la forme soit identique. Mais les conservateurs doivent commencer à penser en terme d'espace et de volumétrie, distinguer entre ce qui est restauration pure et création architecturale et ne pas se retrancher derrière leurs conceptions du passé. Je souhaite voir les conservateurs de monuments historiques à Beaumont, au Schœnberg ou au quartier des Dailles à Villars-sur-Glâne, non parce qu'on y trouve beaucoup de monuments: justement parce que ce n'est pas le cas!

Thomas Urfer

Une atmosphère enfin respirable!

Voici encore une année, tenir des propos aussi critiques et non conformistes aurait été à fin contraire. Cela n'aurait fait qu'accentuer la crispation à la tête du Département de l'instruction publique. Mais un vent nouveau a soufflé sur le Conseil d'Etat et l'atmosphère s'est allégée. Disons-le tout net: la phase de transition à l'ère "augustinienne" est déjà très prometteuse!

Voyez la réponse donnée à la question du député radical Bernard Garnier au sujet de la démolition de la ferme Gilliard à Botterens. Dans un délai court, le Conseil d'Etat a répondu avec clarté et fermeté. Oui, la ferme était inventoriée avec la valeur A+, la mention la plus élevée, elle était de plus au centre du village de Botterens considéré d'importance nationale par l'ISOS (voir en p. 14). Oui, cette démolition était contraire à la loi. Le Conseil d'Etat a réagi immédiatement en rappelant aux préfets le respect des règles. En conclusion, "des événements tel celui survenu le 5 février 1992 à Botterens ne doivent plus se reproduire et des mesures adéquates doivent être prises pour les éviter à l'avenir."

Le mal étant fait, paroles en l'air que tout cela? Non, car le conseiller d'Etat Augustin Macheret a convoqué un séminaire à Grangeneuve le 22 avril. Cette rencontre s'est passée de façon très feutrée, les participants ayant laissé leurs couteaux au vestiaire. Préfets et conservateurs, principaux protagonistes des derniers événements, se sont ainsi tenus sur une prudente réserve. Mais ils étaient là.

Les représentants communaux présents ont eu un parler plus direct. On voit se dessiner deux camps: celui où la conservation est bien intégrée dans la politique communale. A Estavayer par exemple, où une commission ad hoc obtient de bons résultats; en ville de Fribourg, où de notables progrès sont enregistrés. Mais c'est aussi le cas de petites communes qui ont une attitude ouverte et mettent leurs gens dans le coup (Rue, Montagny, entre autres). Et il y a l'autre camp, où le patrimoine est ressenti comme une gêne, ou carrément un obstacle (selon les réactions des syndicats de Bulle et de Charmey...). Ce qui amène à la conclusion que la cause doit être d'abord gagnée dans les esprits par une information adéquate: il ne suffit pas d'interdire, il faut encore convaincre.

Au moment où le problème de la succession du conservateur des Monuments se pose à nouveau, à l'approche de l'entrée en vigueur des lois culturelles et de leur règlement d'application, ce changement de climat est de bon augure. Qu'on se souvienne de la lamentable démolition de l'église de Villarepos. Ce faux pas a été générateur de blocages, du fait qu'on a jamais tiré la leçon des manquements et des erreurs commises. Cette époque de crispation est heureusement dépassée. L'heure est à l'ouverture. En témoigne l'exposé donné à Grangeneuve par M. Bernard Zumthor, que nous donnons à la suite.

Qu'est-ce que le patrimoine?

Par Bernard Zumthor

*"Ce qui est le meilleur dans le nouveau, écrivait Valéry,
c'est ce qui répond à un désir ancien."*

Notre rapport au passé culturel en général, architectural en particulier, est de nature nécessairement paradoxale, car nous sommes contraints à ce qui pourrait paraître anachronique, c'est-à-dire à définir notre présent et à inventer notre futur à partir du legs de nos prédécesseurs.

La réalité de la cité est une réalité évolutive. Or celle-ci est instable en vertu de l'action incessante de l'homme sur elle. Selon la belle formule d'André Corboz, le territoire bâti ressemble à un palimpseste continuellement gratté, effacé, modifié, réutilisé. Prendre conscience de cette histoire, en dérouler le fil d'Ariane, afin de "nous y retrouver", conduit inévitablement à constamment en relire les données brutes, à les réorganiser en une nouvelle intelligibilité, à en redéfinir les axes et l'ossature, bref, à en imaginer le sens.

Matérialisation consciente d'une interprétation de l'histoire, notre expérience du patrimoine bâti plonge ses racines dans l'inconscient collectif, dans tout ce qui éveille en nous inquiétudes, regrets, attachements, le pouvoir d'évocation des "vieilles pierres"

est de nature fondamentalement poétique, et, dans la mesure où cette poésie atteste notre hérédité, revivifie à chaque instant notre généalogie, sa valeur est suprêmement symbolique.

Ce sont là les raisons d'être primordiales du patrimoine et, en amont de tout discours culturel particulier, les légitimations philosophiques et psychiques profondes de sa conservation.

En effet, l'existence même d'un bâti résiduel, où fixer les fantasmes de la mémoire, garantit la cohérence de notre identité spatiale, confirme la tangibilité de notre origine, inscrit dans le territoire de nos virtualités sociales et historiques. Chacun de nous a éprouvé, une fois ou l'autre, ce sentiment de désorientation, de "perte de mémoire" face au lieu naguère familier, mais rendu méconnaissable par une incohérente rénovation. André Chastel relevait naguère la singulière parenté conceptuelle qui existe entre patrimoine architectural et patrimoine génétique...

La conservation du patrimoine architectural implique donc avant tout la sauvegarde ou éventuellement la restitution de l'identité

locale, du cadre de vie gravé dans la mémoire collective, d'une urbanité synonyme de civilisation et d'harmonie car "le lieu constitue notre mode physique d'appartenance à l'histoire", écrivit l'architecte italien Vittorio Gregotti.

Collectif, le patrimoine est inaliénable. Il impose donc un engagement social et moral, un devoir civique de préservation et de défense.

Le patrimoine et sa conservation: évolution des concepts

Si les préoccupations relatives à la préservation de la mémoire patrimoniale sont aussi anciennes que l'angoisse des civilisations devant la fuite du temps, la notion même de patrimoine et les méthodes de sa conservation ont considérablement évolué au cours des siècles.

Le concept moderne de patrimoine remonte grosso modo à la fin du XVIII^e siècle et c'est au cours du XIX^e siècle que sa conservation s'est progressivement définie méthodologiquement et juridiquement. En Suisse, la législation fédérale émerge au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. Les cantons, quant à eux, définirent la protection de leur patrimoine selon leurs spécificités historiques propres et selon le degré de conscience collective quant à la nécessité de préserver l'héritage architectural. C'est ainsi qu'aujourd'hui certains cantons sont solidement armés en matière de conservation alors que d'autres ne disposent encore d'aucun appareil légal en cette matière.

Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle avaient une vision exclusivement "monumentaliste" de la conservation du patrimoine bâti. Il s'agissait de préserver les fleurons uniques de l'héritage patrimonial: églises, châteaux, sites exceptionnels. Aujourd'hui, en réaction contre les innombrables destructions résultant d'amé-

nagements dévastateurs du territoire ou de méthodes d'urbanisme incohérentes, la notion de patrimoine s'est considérablement élargie.

Le patrimoine est désormais envisagé sous l'angle du cadre de vie. Sa conservation ne s'adresse plus aux seuls rares et vénérables "Monuments d'art et d'histoire", détachés de leur contexte physique comme des objets dans un musée. Le patrimoine, ce sont aujourd'hui aussi les ensembles bâtis non nécessairement monumentaux, les villes historiques, les architectures jusque-là considérées comme mineures, le patrimoine industriel... En outre, si le champ typologique s'est élargi, la notion du patrimoine s'est également étendue dans le temps puisque les constructions récentes de qualité entrent elles aussi dans la définition patrimoniale.

En résumé, ce à quoi les collectivités sont attachées dans leur héritage architectural, ce n'est plus seulement ce qui est témoin de l'exceptionnalité mais qui reflète la qualité de la vie à travers la pérennité d'une physiologie urbaine ou rurale signifiante dans toutes les dimensions: esthétiques, historiques, culturelles, sociales ou psychologiques.

Les difficultés de la conservation

Les difficultés de la conservation du patrimoine architectural naissent de son évolution même, surtout lorsque le contexte économique lui devient défavorable. Ces difficultés sont de deux ordres.

Premièrement, l'appréciation du patrimoine est affaire de goût. Donc de culture. Or, le seul critère sur lequel une culture active, vivante, peut s'appuyer, c'est la qualité: ce n'est qu'en termes qualitatifs que l'on mesurera la valeur du patrimoine. Ce qui signifie qu'il est extrêmement difficile de quantifier cette valeur sous peine de la dénaturer.

Or, et c'est là la deuxième difficulté, l'élargissement du champ physique et temporel du patrimoine entraîne des problèmes pratiques de conservation qui, eux, ne peuvent être que quantifiés: coûts croissants de l'entretien et de la restauration plus il y a d'objets à restaurer; difficultés techniques liées à la disparition des métiers traditionnels et au manque d'expérience en matière de restauration des constructions modernes.

C'est donc dans ce rapport qualité-quantité que va se jouer tout l'avenir de notre patrimoine et au-delà celui de notre culture. Notre société a le devoir de défendre sa culture sous peine de perdre son identité et donc de disparaître tout simplement. La collectivité porte cette lourde responsabilité. Si elle est véritablement majeure, elle doit être capable d'effectuer les sacrifices nécessaires à sa survie culturelle.

Bernard Zumthor

Monsieur Bernard Zumthor est membre de la Commission fédérale des monuments historiques; il est conseiller en conservation du patrimoine architectural auprès de la Ville de Genève; il est membre de la Commission de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac. Il vient d'être nommé à la tête de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève.

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE, LA RESPONSABILITÉ DES COMMUNES

Par Jean-Luc Rime

Tout le monde s'entend pour critiquer le manque d'efficacité des Monuments historiques. Le service est débordé et les décisions prises sont parfois incohérentes ou pour le moins incompréhensibles de la part du grand public. Dans leur domaine si spécialisé, ils sont les seuls à détenir le savoir et à imposer "leur vérité".

Pourtant ce savoir, qui revêt la forme d'inventaires, d'études et d'archives devrait être mieux connu du grand public. Cela éviterait bien des jugements à l'emporte-pièce et des destructions inutiles. Il est grand temps qu'une véritable politique d'information soit réalisée. Cette tâche n'incombe pas essentiellement à l'administration cantonale mais devrait être l'œuvre de toutes les communes. Ces dernières doivent prendre conscience de la qualité du patrimoine local qui n'est pas uniquement formé du château ou de l'église, mais aussi de bâtisses plus modestes, parfois anodines. Avec cette connaissance, les collectivités locales seraient mieux à même de gérer leurs richesses et n'auraient plus le sentiment de subir le diktat d'une lointaine administration. La tâche du Service des monuments historiques en serait sensiblement allégée. Dans ce domaine, des villes comme Fribourg et Estavayer ont déjà fait offi-

ce de pionnier, avec la mise sur pied d'une politique d'information, la constitution d'inventaires et la nomination d'une commission locale, formée de spécialistes et de responsables communaux, qui préavise les projets de constructions ou de transformations.

Dans les plans d'aménagement aussi

C'est au travers des plans d'aménagement locaux que la conservation des sites et de notre patrimoine doit se concrétiser. Les communes et leurs aménagistes doivent mieux prendre en compte notre environnement et le transcrire dans leurs plans car ce sont ces plans qui vont modeler durablement l'image de nos localités. Dans ce domaine, l'Office de l'aménagement du territoire du canton de Berne, en collaboration avec le Service des monuments historiques, a publié une remarquable brochure* à l'intention des autorités locales, des aménagistes, des architectes et de la population en général. Ce document répond à toutes les questions relatives à la conservation des sites et donne différents conseils pour la prise en compte du patrimoine dans l'élaboration des plans d'aménagement. A Fribourg, un tel document fait cruellement dé-



Le jeu de massacre dans les communes perdure depuis longtemps: ici, à Hauteville, en 1976, c'est la plus ancienne maison d'école du canton qui va être démolie...

faut. Les communes sont livrées à elles-mêmes, sans informations et sans ligne directrice cohérente à laquelle se rattacher.

Jusqu'à maintenant, le débat s'est limité à la critique du Service des monuments historiques qui fait partie du Département de l'instruction publique. Il est temps que l'OCAT (Office des constructions et de l'aménagement du territoire) et la Direction des travaux publics assument leur part de responsabilité et participent activement à l'élaboration d'une politique cohérente de

protection des sites et du patrimoine. La publication d'un ouvrage de référence est nécessaire.

Jean-Luc Rime

** "La conservation des sites - guide pour l'aménagement local" a été publié en avril 1991 (en français également) par l'Office de l'aménagement du territoire, Reiterstrasse 11, 3011 Berne, auprès duquel il est disponible.*

Le patrimoine rural: espèce menacée?

Les bâtiments, comme les gens, arrivent un jour à bout de course. Les constructions anciennes étaient faites pour durer. A la fin du XVIII^e siècle, l'architecte Charles de Castella assignait une durée de 200 ans pour une construction de son temps. Cela correspondait à la réalité, pour peu qu'un entretien régulier soit assuré. Cette aptitude à durer tenait à la qualité des matériaux, à la durée de la phase de construction, à la bien-facture du travail, à tout un art de bâtir. L'objectif de Charles de Castella est même dépassé, puisque des bâtiments de notre architecte sont encore en bon état et en bon usage à Fribourg.

Mais peut-on en dire autant de nombre de constructions rurales dans le canton? De ces fermes, de ces granges construites il y a 100 ou 150 ans, avec de faibles moyens? Elles sont souvent non excavées, leurs fondations peu profondes ou inexistantes, leurs matériaux bon marché, leur charpente calculée au plus juste. A cela s'ajoutent leurs plafonds bas, leur absence de commodité, le manque d'entretien et leur fonction perdue: elles ne correspondent plus à la vie d'aujourd'hui.

Alors, que des bâtiments meurent de mort naturelle, c'est inévitable. Mais que le vandalisme et l'appât du gain, le manque de culture et la vue courte en rajoutent, c'est par contre évitable.

Longtemps, on ne s'est guère soucié de maintenir le témoignage de la vie du plus

grand nombre. La conservation s'attachait prioritairement à mettre en valeur les bâtiments symboles du pouvoir: le château du seigneur, la maison de Dieu. Puis on a redécouvert que les maisons bourgeoises formaient des ensembles dignes de protection. On a pris conscience de la valeur de l'habitat paysan. D'autant que ce dernier participe aux sites en voie de protection grâce à la Confédération qui en entreprend l'inventaire au plan national.

Mais c'est la dernière qui sonne. Les remaniements parcellaires, les techniques modernes de l'agriculture bouleversent le paysage rural. Dans la perspective européenne, alors que l'exode paysan a été le fait constant de ces dernières décennies, on parle encore d'une réduction de moitié des exploitations agricoles, soit autant de fermes qui cesseraient d'être utilisées, habitées et maintenues. Leur mutation en autant de résidences secondaires à l'usage des citadins n'est certes pas la bonne solution.

Il faut encourager des formules d'exploitation collective à l'usage du tourisme rural, donnant des revenus accessoires à la population rurale à maintenir en place, sous peine de désertification de nos campagnes.

Place aux idées: c'est la suggestion de Christoph Allenspach.



PATRIMOINE DÉPECÉ!

Ce "torii" à la japonaise est l'encadrement de porte d'une grange disparue.

Ci-contre: un fronton de porte de grange orne une porte de garage. Sic transit...



L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse

Objectif

L'inventaire ISOS a pour objectif de donner, dans une perspective historique, une vue d'ensemble de toutes les agglomérations de Suisse fréquentées ou habitées en permanence, qui comptaient au moins dix bâtiments à l'époque où fut levée la première édition de la carte Siegfried (réalisée entre 1870 et 1915). Il établit des relevés des sites comparables entre eux pour mettre en évidence leurs qualités, les dangers qui peuvent les menacer et les mesures de sauvegarde jugées souhaitables. L'inventaire est en cours depuis décembre 1973, date à laquelle la Confédération a octroyé un mandat à M^{me} Sibylle Heusser, architecte EPFZ établie à Zurich.

Bases et obligations juridiques

Juridiquement, l'ISOS trouve son fondement dans la Loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN) qui vise à consolider les valeurs traditionnelles menacées par le changement, notamment en réagissant contre le développement anarchique de notre milieu ambiant. Or, la connaissance détaillée du patrimoine constituant le préalable d'une telle sauvegarde, l'article 5 de cette loi exige du Conseil fédéral qu'il dresse un inventaire des objets d'importance nationale. Quant au recensement des sites bâtis d'importance régionale et locale, non imposé par la loi, il sert à déterminer judicieusement les sites nationaux en les confrontant

à un large panorama. L'une des données de base de l'ISOS repose également sur l'Arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire (AFU).

Les contraintes juridiques de l'inventaire s'appliquent avant tout à la Confédération elle-même, en particulier lors de la réalisation de ses propres constructions et installations (ouvrages des PTT et des CFF, routes nationales). La référence à l'ISOS est également déterminante lors de l'octroi de subventions fédérales (art. 2 et 3 de la LPN). En revanche, une obligation juridique directe liant les cantons, les communes ou les particuliers ne peut découler de l'inventaire.

La méthode

La méthode d'inventaire, propre à maîtriser et à illustrer la multiplicité des tailles et des formes que présentent plus de 7000 sites, se base sur la détermination d'aires cohérentes qui appartiennent à une même époque, constituent une entité spatiale et entrent dans un concept de sauvegarde identique. Les critères suivants régissent l'analyse des agglomérations:

- Un inventaire de sites bâtis constitue un instantané à un moment donné d'une évolution s'étalant sur des siècles. Par conséquent, une agglomération ne doit pas être considérée de manière statique, que ce soit dans la perspective du passé ou de l'avenir.



France (Vézère) : un site typé à protéger, photographié par E. Lanson en 1900.

- Les quartiers du XIX^e siècle n'ont a priori pas une valeur inférieure aux noyaux médiévaux. Pour estimer la valeur d'un site, le critère déterminant n'est donc pas la date de sa création, mais l'intensité et la clarté avec laquelle ce site illustre une situation sociale, politique et économique donnée ou un mode de vie caractéristique d'une époque.
- Un hameau peut aussi avoir une importance nationale lorsque ses bâtiments sont typiques d'une région, que ses cours et ses jardins sont intacts et ses alentours non bâtis.
- Un site construit qui ne possède aucun bâtiment ayant une valeur architectonique ou historique peut également avoir une importance nationale. Il faut pour cela que ses constructions soient typiques de la région, qu'il existe entre celles-ci des relations spatiales très intenses et que le lieu dispose d'espace sur rue et de places clairement définis.

Une telle méthode d'inventoriage est totalement novatrice non seulement en Suisse, mais encore en Europe où il n'existe nulle part de relevés qui rendent compte de manière aussi systématique de l'habitat d'un pays. Elle offre un complément aux inventaires dressés par le canton (inventaire de la maison rurale, monuments d'art et d'histoire, etc.) qui analysent de manière détaillée les bâtiments pris isolément.

Consultation et entrée en vigueur

L'ISOS ouvre une procédure de consultation auprès de chaque canton, qui portera avant tout sur la classification des sites construits. En effet, avant l'entrée en vigueur sur décision du Conseil fédéral, le Département fédéral de l'intérieur est tenu de demander l'avis des cantons. Seuls les sites d'importance nationale figurent dans l'inventaire fédéral et font l'objet d'une publication. Les relevés des sites régionaux et locaux doivent être considérés comme une prestation de service de la Confédération au canton.

Toutefois, ce dernier peut les adopter, à son entière discrétion, comme plan sectoriel de son plan directeur. Un récent sondage auprès des cantons a montré que dans la plupart d'entre eux l'ISOS a reçu une portée légale dépassant celle de la LPN.

L'état d'avancement dans le canton de Fribourg

L'inventaire a démarré dans le canton de Fribourg à la fin des années 1970.

Il est en cours de révision depuis janvier 1989, date de l'engagement de la nouvelle collaboratrice M^{me} Catherine Jobin. Actuellement trois districts et demi sur les sept que compte le canton sont achevés ou sur le point de l'être (Broye, Glâne, partie francophone du Lac et Singine).

Du pain sur la planche pour la rénovation: Conservateurs et architectes doivent "plancher" ensemble!

Rénovations et transformations représentent désormais un volume supérieur à celui des constructions neuves et cette tendance se renforce. La plupart des conservateurs et des architectes ne sont pourtant pas à la hauteur de la tâche. Les conséquences les plus graves de cette carence se manifestent lors des transformations de plus en plus fréquentes d'anciennes fermes qui sont trop souvent surrestaaurées ou mises "à la mode" du temps. Un dialogue entre la créativité moderne et la substance ancienne est rare. Un concours d'idées pourrait orienter le débat dans une meilleure direction.

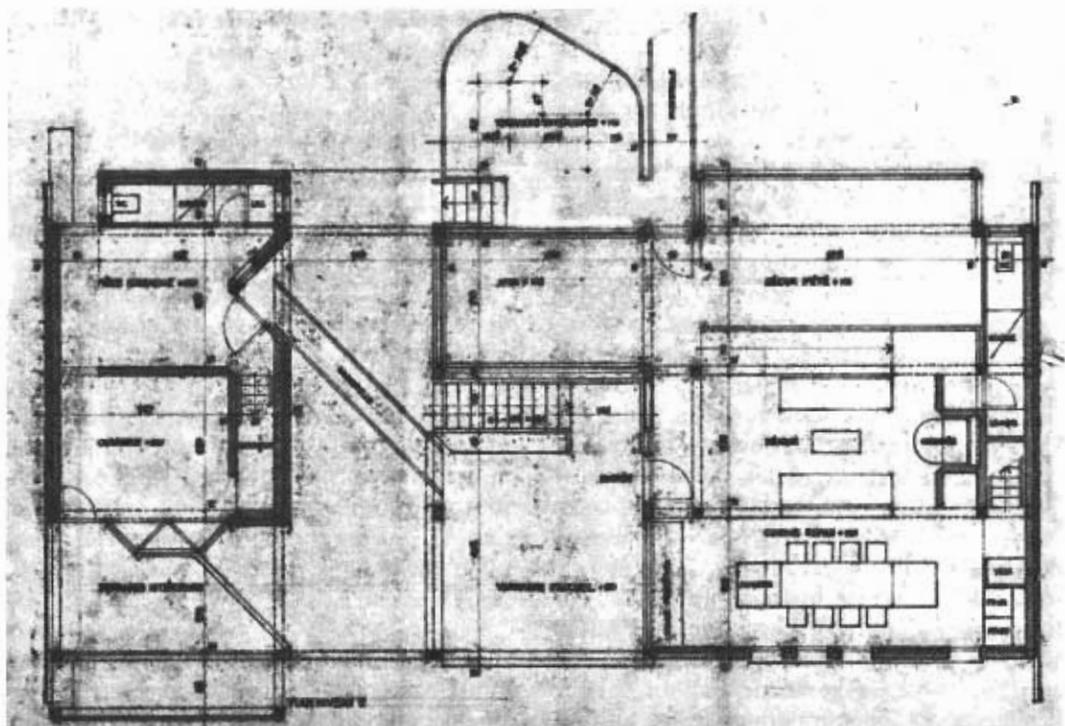
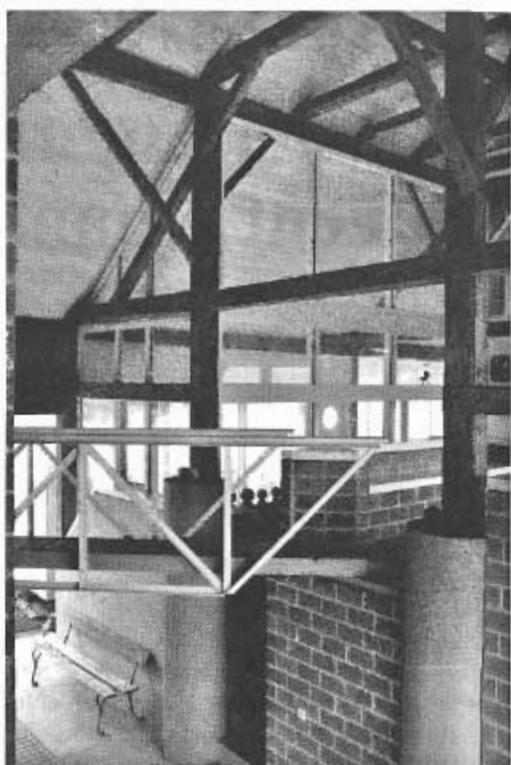
Les transformations de fermes fribourgeoises - généralement d'un type simple avec partie habitation et partie grange-écurie - ont donné ces dernières années des résultats grotesques. Nombre de bâtiments ont été ainsi décapés, râclés à mort et brutalement adaptés: cette cure de "rajeunissement" ne laisse subsister que l'apparence des constructions paysannes. Le culte de l'image a remplacé la fonction passée. De même, les tentatives d'architectes d'intervenir avec les moyens nouveaux se sont soldées en règle générale par un échec. L'intervention contemporaine triche au lieu

de provoquer une confrontation réfléchie. On se borne ainsi à ouvrir des trous façon postmoderne dans la façade pignon, tout en insérant à l'intérieur une construction nouvelle sans rapport avec l'enveloppe. Le résultat est un désaccord complet entre le nouveau et l'ancien.

Un concept de conservation diffus

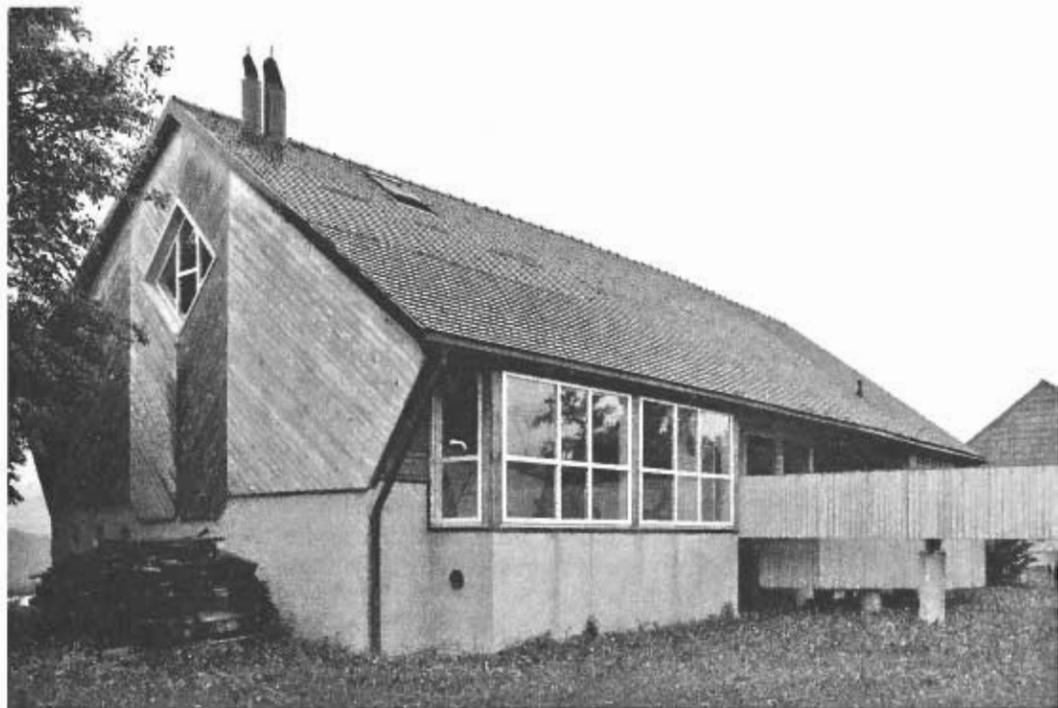
A l'incapacité d'une bonne part de la confrérie des architectes s'ajoute le concept diffus de la conservation pour conduire à une impasse. L'attitude de notre société européenne face au patrimoine architectural est aujourd'hui pervertie. Nous en sommes au point où l'âge est devenu le critère majeur de la conservation. L'âge pris pour une qualité confine à l'absurdité: appliquerait-on ce concept à un vin éventé? C'est ainsi que pratiquement toutes les habitations d'avant la Première Guerre tombent naturellement dans le domaine de la conservation.

L'influence acquise par la Conservation ces dernières années s'explique aisément. Classer un bâtiment, le mettre sous protection





*Chavannes-sous-Orsonnens: transformation d'une ancienne ferme désaffectée, 1986.
Architectes: Jean-Daniel Baechler et Jean Pythoud. (Commentaire en page suivante)*



est souvent le moyen ultime de le sauver de la destruction. La Conservation a ainsi trouvé sa justification dans la vague d'indignation suite à la dilapidation du patrimoine architectural. Mais, aujourd'hui, tant dans la pratique que dans la réglementation communale, la conservation est aussi peu différenciée et sélective que la tendance des milieux immobiliers et de la construction à vouloir démolir.

"Qu'est-ce que le patrimoine? C'est l'ensemble des éléments d'art et d'histoire reçus des générations précédentes et considéré comme digne d'être conservé et transmis." Telle est la définition du conservateur fribourgeois des Monuments historiques. Les monuments, qui sont essentiellement des bâtiments et des aménagements spaciaux, sont devenus des éléments de l'art et de l'histoire. L'espace, qui est la base de toute architecture, ne joue plus aucun rôle dans cette appréciation. Les conservateurs ont tendance à s'attacher aux images, à protéger la tradition et l'enveloppe historique au lieu de s'en tenir au bâtiment dans sa totalité et son essence même. Lors d'une récente conférence sur la Vieille-Ville de Morat par Martin

Fröhlich, le conservateur des constructions de la Confédération, j'avais l'impression qu'il s'agissait d'un concept hors de la vie, une sorte de fantôme historique.

Les architectes se soumettent plus ou moins volontairement aux exigences de la conservation dans les bâtiments anciens et s'efforcent en même temps d'introduire les normes de confort actuelles. Toute attitude hésitante entre le devoir réglementé et moral de maintenir la tradition et les exigences modernes esthétiques et fonctionnelles laisse sa marque visible et irréparable sur le bâtiment.

Les conservateurs doivent donc revenir à ce qui est de leur domaine: la restauration ou la rénovation, selon les règles, sur la base d'analyses complètes, de bâtiments de grande qualité. Submergée de demandes de permis pour des immeubles anciens de toutes catégories, la Conservation a depuis longtemps dépassé ses limites, en terme de moyens, de compétence et d'efficacité. Comment évaluer le bien-fondé des interventions dans un tel nombre de bâtiments sur l'ensemble du canton et comment en-

La transformation de cette petite ferme désaffectée - comprenant une habitation exigüe, une petite écurie et une grange sous le même toit - s'est traduite par une construction nouvelle dans l'ancienne enveloppe. La face sud restant intouchée, les faces est et ouest étant percées de nouvelles ouvertures et la face nord complètement reconstruite à neuf. La séparation en trois éléments distincts a été respectée: habitat, passage d'accès à la grange et écurie. Le passage se mue en zone de transition entre deux parties habitées - côté parents et côté enfants - lesquelles sont réunies par une petite passerelle. L'ancienne charpente a été réutilisée de même que la seule pièce intacte au rez. Tout le reste forme une construction nouvelle d'une grande transparence spatiale, avec une dominance de parois vitrées. La nouvelle architecture n'essaie pas de s'intégrer à l'ancien, elle s'affirme avec indépendance en cohabitant avec l'ancien qui donne le cadre. Les contrastes et les oppositions n'ont pas été soigneusement gommés mais carrément pris en compte. Les matériaux - bois, verre, acier, béton et brique - sont utilisés franchement, sans camouflage. Le résultat est un bâtiment qui ne confond pas le nouveau et l'ancien, mais les combine avec tolérance. Ce n'est plus une ferme, mais une habitation au standard citoyen. Regrettons seulement que, en cours d'exécution, on se soit en partie écarté du concept initial par des ajouts superflus.

suite assurer la surveillance des travaux? Une bonne partie de ces tâches sont d'ordre administratif de deuxième ou troisième ordre.

La Conservation doit s'efforcer de s'en tenir à l'essentiel, aux bâtiments à conserver sans compromis. Tout vouloir conserver est absurde: une partie de la substance ancienne est sacrificable. Pourquoi ne pas renoncer à l'ancien si la proposition novatrice a de plus grandes qualités?

Cela ne veut bien entendu pas dire qu'il faut dès lors se contenter de protéger de manière optimale un petit nombre de bâtiments et donner tout le reste en pâture aux démolisseurs. Du fait que la qualité de la construction et la bonne architecture sont plus l'exception que la règle, il convient d'édifier de nouveaux garde-fous. La qualité du projet doit alors jouer un plus grand rôle dans l'obtention du permis. L'institution, depuis quelques années, d'une commission d'architecture et d'urbanisme a été un premier pas dans ce sens: même si son champ d'action reste limité, elle a fait ses preuves. Pourquoi ne pas constituer un collège d'experts, qui puisse analyser les demandes de permis sous l'angle architectonique et urbanistique? Que la Conservation des monuments y participe par l'analyse du bâti existant irait de soi.

Pour la promotion d'une culture de la restauration

Comment définir la qualité des transformations? Je risque une définition: quand le bâtiment ancien n'est pas ridiculisé par l'intervention et que l'intervention ne se camoufle pas derrière l'ancien. En d'autres termes: que les interventions soient certes courageuses et créatives, mais que, en fin de compte, les éléments nouveaux s'insèrent de manière naturelle et cohabitent avec l'ancien. Le neuf et l'ancien s'alliant de façon à ce que la substance ancienne ne soit pas détruite et la créativité nouvelle ne soit

pas bridée. Dès lors, les besoins nouveaux entrent dans un cadre donné, sans le faire éclater. Les difficultés dans le traitement des éléments anciens ne sont plus alors perçues comme des obstacles mais comme la chance d'un dialogue entre l'acquis et l'aspiration nouvelle.

Un grand nombre de constructions rurales peuvent être rangées dans une typologie courante qui, à une époque donnée, dans une certaine région, a rempli une fonction correspondant à des conditions sociales et économiques. Ce sont des bâtiments d'usage, construits avec économie et qui finissent par avoir fait leur temps. Beaucoup de ces constructions sont abandonnées par l'agriculture actuelle et sont dans un piteux état. Ou on peut les transformer ou on les démolit.

Une typologie pour leur réutilisation n'existe pas. Elle pourrait servir de guide pour des transformations. Je propose qu'un concours d'idées soit lancé, organisé par l'Etat. Le but serait de fournir des exemples, sur la base de projets concrets avec des propriétaires voulant transformer leur bâtiment. Etant entendu que le projet accepté soit ensuite réalisé intégralement. Le but du concours ne devrait pas viser à la performance individuelle de l'architecte, mais viser à une qualité optimale dans le cadre d'un bâtiment ancien ayant ses contraintes à respecter. La volumétrie, la situation, les matériaux, la statique, etc. forment un ensemble qui doit être pris en compte. Les questions suivantes se posent: comment les architectes peuvent-ils intervenir sur un bâtiment qui ne peut plus être utilisé dans sa fonction initiale agricole? Est-il seulement possible de transformer une ferme en habitation moderne, sans produire du kitsch ou de glisser un bâtiment nouveau sous une peau ancienne? Comment inclure le bâti existant dans un processus de créativité?

Christoph Allenspach

Place aux idées!

"Il n'y aurait plus rien à espérer d'une culture qui aurait perdu le sens du défi."

Ce cahier donne essentiellement le point de vue de membres de l'équipe de Pro Fribourg où des architectes ont leur mot à dire. Ces prises de position sont en apparence contradictoires; elles ont en commun le sentiment très vif qu'on ne peut pas continuer comme cela.

Il est grand temps que conservateurs et historiens de l'art dialoguent avec les architectes, et vice versa; que le fossé entre la défense du passé et la création architecturale soit comblé: la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain. Sans continuité, c'est la mort de la notion même de patrimoine. Cela nécessite une ouverture de la part des uns et une meilleure connaissance du passé de la part des autres.

Il faut que la tâche des Monuments historiques soit définie par un cahier des charges. Cette tâche doit être adaptée aux possibilités réelles de la Conservation, ou alors il faut lui donner de nouveaux moyens.

Il faut aussi pour cela que le cloisonnement interdisciplinaire soit abattu. L'inventaire national des "Monuments d'art et d'histoire" reste figé dans son carcan de deuil d'avant-guerre. L'inventaire plus récent de l'architecture moderne (jusqu'à la date arbitraire de 1950) et celui de la maison paysanne marquent un progrès dans la conception. Mais cela reste de "l'inventaire pour

l'inventaire", sans grande utilité pour une conservation dynamique. La preuve que le dialogue architecte-historien de l'art est indispensable: une typologie des constructions bien établie, de leur groupement et de leur rapport au site, qui puisse servir de base pour une politique de restauration, fait défaut.

J'ai utilisé le mot "politique de restauration", car derrière la notion de conservation, très évolutive nous l'avons vu, se cache toujours une idéologie. Cela doit apparaître clairement et doit pouvoir être discuté. Au moment où des blocages sont enfin levés, redonnons la place aux idées. D'où la proposition d'un concours.

Nous venons tous de rompre une lance pour la prise en compte de l'architecture contemporaine. Cela n'ira pas sans difficulté, tant que la notion de durée n'aura pas été intégrée dans la création actuelle. On bâtit encore trop du "prêt à jeter", dont la durée est fonction du seul amortissement et de la hausse supputée du terrain. Cette façon de mal construire est une forme particulièrement vicieuse de gaspillage. Mais construit-on encore des bâtiments autres qu'unifonctionnels, incapables d'être adaptés à une nouvelle fonction?

Gérard Bourgarel

Compte d'exploitation de l'exercice 1991

Charges

Frais du bulletin	68'581.70
Frais généraux	28'809.45
	<hr/>
	97'391.15

Recettes

Cotisations	66'543.—
Ventes au numéro	13'297.20
Subside Loterie Romande	12'000.—
Autres contributions	599.30
Vente de publications	3'592.—
Déficit de l'exercice	1'359.65
	<hr/>
	97'391.15

Bilan au 31 décembre 1991

Actif

Chèques postaux	4'058.69
Débiteurs	3'500.—
Compte UMBRUCH	34.—
Compte édition	1'768.—
Stock publications	5'510.—
Participation	450.—
Matériel	4'886.30
	<hr/>
	20'206.99

Passif

Cotisations 1992 d'avance	19'110.—
Capital	1'096.99
	<hr/>
	20'206.99

Remarques:

L'exercice 1991 a été chargé. La réalisation du cahier exceptionnel sur la restauration de l'église des Cordeliers a été une lourde charge (les frais d'impression du bulletin passant de 38'000 à 68'000 Frs). La prise en charge d'une partie du tirage par les Cordeliers et une aide substantielle de la LOTERIE ROMANDE nous ont permis d'équilibrer les comptes.

Notre mouvement a dû également faire face à des dépenses imprévues: la participation à la campagne contre l'élargissement de la route Marly-Bourguillon (un succès) et celle pour le sauvetage de la Halle Ritter (un échec qui a entraîné pour près de 3'000 Frs de frais).

Le rendement des cotisations a heureusement augmenté d'une année à l'autre de 53'000 à 66'000 Frs, soit de plus de 20%.

Nous allons continuer notre effort d'édition de cahiers spéciaux. Pour 1992, le cahier sur la restauration du Château de Barberêche est en préparation, de même que les étapes suivantes de l'étude sur la ville de Bulle. Pour 1993, deux cahiers spéciaux sont au programme: l'un sur les chemins de St-Jacques de Compostelle dans le canton et l'autre sur le patrimoine rural. Pour couvrir ces engagements, une hausse éventuelle de la cotisation de base devrait être prévue de 35 à 40 Frs au plus.

Nouvel espace scénique

Le théâtre à Fribourg a la vie dure. On la lui fait, mais il montre à chaque nouvelle occasion sa vitalité. Pourtant, que d'énergie dépensée, non pas seulement à produire, à jouer mais à s'éreinter à trouver des soutiens ou des espaces à disposition. Théâtre au Stalden, Fri-Scène, L'Ecrou, les Osses et maintenant - cherchant encore un nom - une halle industrielle de l'ancien Boxal habitée par un grand spectacle, «Le Roi Lear», rien de moins.

On ne pourra indéfiniment se passer d'une salle de théâtre à Fribourg, quand tant d'initiatives crèvent le rideau d'indifférence officiel. On parle maintenant d'un musée Tinguely au Werkhof... Faut-il que les artistes soient morts pour qu'on leur fasse fête? Fribourg se spécialiserait-elle dans les enterrements et les seuls musées? Le moins d'argent - en faisant renoncer aux projets pour la frime - devrait favoriser le plus d'imagination. A quand une vraie collaboration entre ville et Etat.

Coopérative d'habitation bis!

On peut se lamenter devant les ravages de la spéculation et la pénurie de logement. On peut aussi y faire face et s'associer pour agir. C'est la voie prise par l'Association des Habitantes et Habitants de la rue de Lausanne. Elle vient, à la suite de l'Auge, de créer sa propre coopérative d'habitation. Elle vise un

public large et les parts sociales sont d'un montant très modeste - mais on peut en prendre plusieurs (individuelle: 80 Frs, collective: 300 Frs)! La coopérative est sur pied, les statuts peuvent être consultés chez Thierry Spicher (rue de Lausanne 13) et vous pouvez obtenir tous renseignements au 037/22 84 06 ou au 22 14 49. Les inscriptions sont à adresser à Sara Horner, 10, impasse de la Forêt à Fribourg. Compte de chèques de la coopérative: 17-7306-3

A remarquer que la coopérative ne limite pas son champ d'action à la rue de Lausanne mais voit résolument plus large: elle a ainsi pris pour nom "Société Coopérative d'Habitation de Fribourg". Une initiative à épauler.

Architecture en milieu historique

C'est le thème choisi par la section d'architecture de notre Ecole d'ingénieurs pour une série de conférences, du 19 mai au 16 juin. Sur ce thème qui est le sujet de notre présent cahier, les architectes font donc un premier pas. Ce cycle sera clos au moment de notre sortie de presse, mais signalons cependant la visite organisée de la transformation à Lausanne des Galeries du Commerce (de 1909) en Conservatoire de Lausanne, par les architectes Jacques Lonchamp et René Froidevaux: le 16 juin à 17 h 30 à Lausanne, rendez-vous au Conservatoire, au sud de la place St-François, entrée est.

Petite suite spéculative: Bonjour les dégâts!

Les récentes ventes aux enchères d'immeubles font apparaître avec quelle légèreté des banques ont pu prêter de l'argent à des fins spéculatives. C'est le cas du couple Schwab-Flückiger, jongleurs sans scrupules, à qui des banques bernoises ont avancé de fortes sommes sans même examiner les immeubles achetés à Fribourg.

Les résultats sont là. Au Gambach, l'immeuble avenue du Moléson 3, estimé 5 millions par l'Office des poursuites, a été adjugé à 2,9 millions. Ce qui ne couvre même pas les hypothèques en 1^{er}-5^e rang de la Banque Cantonale Bernoise pour 3,1 millions. S'ajoutaient encore en 6^e et 7^e rang des montants de 3,8 millions au nom de la Bank in Ins, intégralement perdus. Entretemps, cette banque d'Anet (Ins) a été reprise par la Banque du Seeland à Bienne qui épongera les pertes.

Lors de la vente, la Banque du Seeland a bien essayé de faire monter les enchères pour récupérer au moins une part de sa mise. Mais il n'y avait en face qu'un seul acheteur, qui avait déjà repris les cédules de la Banque Cantonale Bernoise: Arnold Stadelmann, dit "Stina", trop bien connu à Fribourg. C'est lui qui récupère l'essentiel de la faillite Schwab en région fribourgeoise, rachetant le Café Populaire et l'immeuble attenant à la rue St-Michel et y commençant des travaux sans même avoir de permis. Enfin, rachetant l'immeuble locatif Villars-Vert 19 (estimé à 5 millions) pour 3,7 millions.

Ainsi, ces immeubles restent dans le circuit spéculatif. C'est fâcheux, particulièrement pour l'immeuble de Villars-Vert: la commune de Villars-sur-Glâne avait été pourtant incitée à s'y intéresser par un conseiller général radical, mais sans succès.

Une seule note favorable dans tout ce gâchis: l'immeuble de la place du Petit-St-Jean a été acquis à un prix favorable par la Coopérative d'habitation de l'Auge qui sauve ainsi cet immeuble saccagé (voir notre cahier de mars). L'UBS a laissé pas mal de plumes dans l'affaire mais elle a fait en même temps une fleur à la coopérative!

Ces affaires ne sont que la pointe de l'iceberg. A voir le trop fameux "Kéké" Clerc perdre les pédales face à ses locataires bullois, on peut s'attendre à d'autres déconfitures. Mais jusqu'à maintenant notre banque cantonale a évité la casse en ayant eu une politique nettement plus prudente que celle de ses consœurs du Valais ou de Berne*.

Gérard Bourgarel

* Elle a en effet, lors de la vente du Café Populaire, récupéré à peu de choses près ses créances, alors que la Banque Cantonale Bernoise perdait l'entier de sa mise, soit 2,5 millions!

Pas de glasnost à notre "Pravda" locale!

Nous avons eu le malheur de dire ce que nous pensions de la dérive de notre quotidien. La seule réaction ouverte a été celle d'un commercial, le "marketing-man" du journal, celui-là même qui se voit succédant l'an prochain au patron Hugo Baeriswyl. Mais, en sourdine, elle a été suivie de la démission de notre mouvement d'un ou deux collaborateurs gravitant autour de Claude Chuard et, finalement, de l'Imprimerie St-Paul, sous la signature de l'inévitable Hugo B.: à défaut de réaction franche, le coup de pied de l'âne.

L'évolution actuelle du journal avait pourtant été remarquablement prédite, voici onze ans, par une plume avertie. Jugez-en:

Après avoir relaté l'emprise singinoise grandissante sur St-Paul, le journaliste remarquait: "Cocassement, ou tragiquement, suivant le point de vue adopté, les catholiques genevois risquent de faire les frais du réveil singinois. Le programme de production de Saint-Paul, en effet, est acrobatique: on tire chaque nuit trois quotidiens, La Liberté (l'enfant de la maison), 32'000 exemplaires; les Freiburger Nachrichten (l'enfant du second lit...), 13'000 exemplaires; et Le Courrier de Genève, que Saint-Paul édite à titre fiduciaire, qui est un peu l'enfant recueilli, et dont le tirage - 5'000 exemplaires - indique le rachitisme."

"Les Freiburger revendiquant, et sous menace d'aller se faire imprimer ailleurs (tss tss!), les mêmes conditions que La Liberté posent à Saint-Paul un problème dont la

solution, d'une redoutable simplicité, pourrait être l'élimination pure et simple du Courrier... Dur, dur."

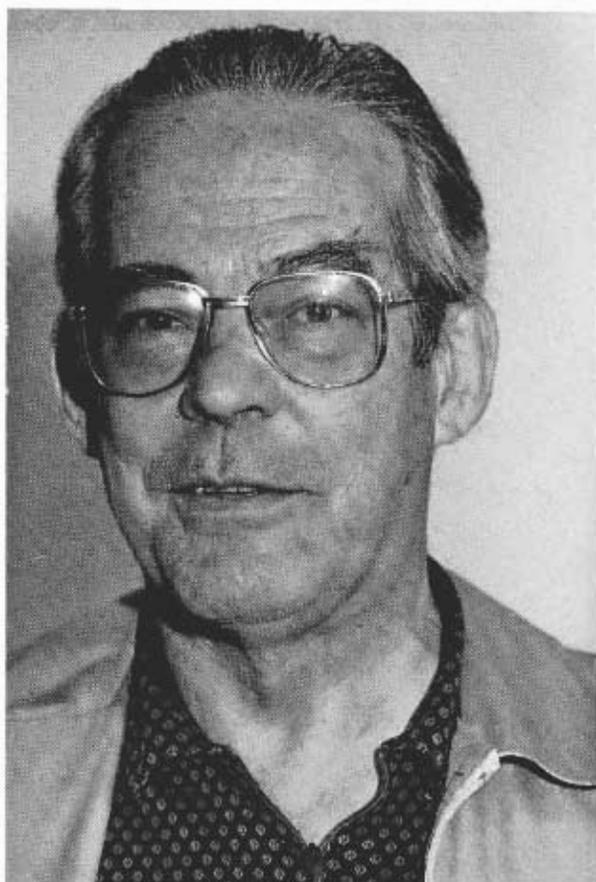
"Mais après tout, les relations entre Saint-Paul et Le Courrier n'ont jamais baigné que dans une tendresse un peu forcée. A la manière, en quelque sorte, du Saint-Siège qui avait partagé l'Amérique du Sud entre l'Espagne et le Portugal (et c'est pourquoi les Brésiliens ne causent pas comme les autres, vu?), l'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg a pesé sur le partage des marchés et des zones d'influence en plusieurs occasions, garantissant au Courrier ses zones d'expansion dans le Gros-de-Vaud catholique (district d'Echallens) et le Valais; transférant de Saint-Paul à feu l'imprimerie du Courrier la fabrication de l'Echo catholique vaudois; bridant La Liberté dans ses envies de promotion en Suisse romande... D'effort en sacrifice, et de rêve en illusion, le moment des comptes est peut-être arrivé. Et le pouvoir de l'évêque n'est plus ce qu'il était."

Ces prédictions venaient de Jean Steinauer, dans "Tout Va Bien" du 26 juin 1981, sous le titre "La saga des Paulettes". Elles seront peu ou prou réalisées en fin de cette année. Que La Liberté soit devenue un journal commercial comme les autres, alors que le Courrier de Genève ne l'est pas, c'est la condamnation de ce dernier. C'est la loi du marché et Hugo Baeriswyl arrive tardivement à ses fins. Qu'a-t-il à ainsi s'offusquer?

G.B.



Pierre Charrière



Un ami nous a quittés. Pierre Charrière a été un personnage hors du commun au sein de la presse fribourgeoise. Homme de terrain, il connaissait le moindre recoin, le moindre repli du paysage physique et humain de notre canton. Sa bonhomie le faisait apprécier de tous, particulièrement de ses collègues, pour qui il a toujours été un parfait compagnon. Il aura vécu la dérive de la presse romande, l'accent mis sur le superficiel à la va-vite, avec une belle patience.

Mais il était aussi capable de mettre le holà quand ce qui lui tenait à cœur était menacé: son combat pour la forêt de Bouleyres a été exemplaire et efficace. En plus de vingt ans, nous n'avons eu avec Pierre qu'un seul accrochage, réglé ensuite par une franche explication. Un cœur en or. Il a jusqu'au bout rempli sa tâche, masquant sa souffrance.

A ses proches, nous disons tout le regret que son absence nous laisse.

Gérard Bourgarel

**Patrimoine
en péril**



Le Château d'Autigny ouvert à tous les vents...

